

**Publication du 17/08/2026
jusqu'au 28/09/2026**

Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro EAU-AUT-26-0712 du 24 juillet 2026, Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: Luxembourg Institute of Science and Technology
5, avenue des Hauts-Fourneaux
L-4362 Esch-sur-Alzette

Objet: Utilisation de bateaux à moteur électrique dans un but scientifique sur le lac de la Haute-Sûre

Le public pourra consulter le texte de la décision et les plans y afférents à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Contre ladite décision, un recours est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la présente publication.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
Le Secrétaire adjoint



Le Bourgmestre

